

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JANVIER 2017

### **Convention avec l'OPAC**

Le Conseil municipal autorise la signature d'une convention avec l'OPAC pour le passage de 2 canalisations (eau pluviale et eau usée) dans la parcelle cadastrée AB 8 au hameau des Alouettes.

### **Plan local d'urbanisme intercommunal**

Dans le cadre de la création de la nouvelle communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire que la commune se prononce sur la compétence de l'agglomération sur le plan local d'urbanisme intercommunal

Le Conseil municipal s'oppose à ce transfert de compétence.

### **Décisions du Maire**

Le droit de préemption n'a pas été exercé sur les biens suivants :

- Section AK numéro 127, situés n° 26, Le Choumadou.
- Section AK numéro 33 le Choumadou, situé 3 chemin de l'Azeuil, Malpas.
- Section AB numéro 145 la Garde des Baraques, situé 6 Hameau des Alouettes

### **Divers**

Le chemin qui rejoint la rue du thérond à la rue des pins (vers la route de Solignac) s'appellera Chemin de l'Azeuil.

Monsieur Roche Emmanuel a proposé à la municipalité la création d'un club de tarot. Le conseil municipal apprécie cette démarche.

Le Conseil municipal envisage l'extension du cimetière. L'étude de ce dossier fera l'objet de prochaines réunions.

L'étude concernant les chemins piétons sur les Moutouzes et la route de Solignac sont en cours.

---

*La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu en Mairie à 20h15 jeudi 16 février.*